

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet site APPRIEU sur la commune principale de l'AIOT 139 Rue du Grand Champ 38140 Apprieu.

La référence de votre dossier est A-3-PYWXLSEJ6 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 14/12/2023 à 16h47 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne morale

N° SIRET **35400020000023**

Raison sociale **COLLAVET PLASTIQUES**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**139 rue du grand champ**

**38140 APPRIEU**

## Signataire

Qualité : **Directeur**

## Référent

Fonction : **Directeur**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **site APPRIEU**

Description des activités :

**surface parcelle 3900 m<sup>2</sup> surface au sol bâtiment 2367 m<sup>2</sup> surface développée bâtiment 2557 m<sup>2</sup> hauteur bâtiment 7,5 m Le site accueille jusqu'à 6 salariés. La production peut, en cas de suractivité saisonnière (printemps/été), être aménagée en 3x8h du lundi 5h au samedi 5h sans interruption. Pas de gardiennage. Le bâtiment est implanté sur un terrain non clos de 6900m<sup>2</sup> au sein d'une zone industrielle. De type monobloc sans recoupement coupe feu, l'établissement repose sur une construction à ossature métallique non protégée avec sous bassement béton et**

parois verticales en panneaux sandwich double peau acier avec âme en laine minérale. L'ensemble ne présente pas de compartiments maçonnés, seul le local transformateur HT peut être considéré comme un compartiment à l'épreuve du feu. L'électricité, le froid et l'air comprimé sont les seules utilités présentes sur le site. Le TGBT et le compresseur d'air sont situés dans deux locaux maçonnés distincts attenants, en communication par une porte. L'établissement dispose d'une protection électronique contre l'intrusion avec report d'alarme via une télésurveillance avec possibilité de levée de doute par quatre caméras surveillant les abords et l'intérieur du bâtiment en travée production. L'implantation dans le bâtiment est divisée selon les activités : - bureaux - stockage - production par injection plastique - production par compression plastique - maintenance - prototypage

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **139 Rue du Grand Champ 38140 Apprieu**

X : 893119

Y : 6480532

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2661	2661-1-c	Transformation de polymères	Quantité susceptible d'être traitée 1.2 t/j	D	valeur maximale atteinte moins de 10 jours par an

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**DIB : sté GUYONNET par benne Cartons : sté TRANSPORT LUSI Métal : sté TRANSPORT LUSI Ordures Ménagères : collecte publique Huiles : sté spécialisée**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**3 hydrants sur voie publique dans un rayon de 200 m en interne : extincteurs contrôlés Q4, 6 skydomes de désenfumage naturel en toiture, contrôles Q18 et Q19 annuels**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)